

Arrêté n° 5 portant modification de la composition du comité social d'administration

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions règlementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2022/05/03-03-CA du Conseil d'administration en date du 3 mai 2022 relative à la création du Comité social d'administration (CSA) d'Aix-Marseille Université et à la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein du Comité,
Vu l'arrêté électoral modifié en date du 10 octobre 2022 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement des personnels d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté de proclamation des résultats en date du 9 décembre 2022 relatif aux scrutins du 8 décembre 2022,
Vu l'arrêté portant modification de la composition du comité social d'administration du 1^{er} octobre 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Modification des représentants du personnel au sein du Comité Social d'Administration (CSA) d'Aix-Marseille Université

Suite à la démission, en date du 5 juin 2026, de Monsieur Nicolas AUBERT de son mandat de membre élu suppléant (liste CFDT) au sein du CSA, son remplacement est assuré par Madame Keltouma ALI-NEHARI, sur désignation de la CFDT en date du 8 juin 2026, pour la durée du mandat restant à courir.

En conséquence, à compter du 8 juin 2026, la composition du CSA (représentants du personnel) est la suivante :

Arrêté n° 5 portant modification de la composition du comité social d'administration

FSU	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alain FERRARINI	Guyline MOLINA
UNSA Education	
Membres titulaires	Membres suppléants
Carole SIRET Patricia COUMBARAS Georges RELJIC	Cécile MERLE Laurence BALY Sandra LUDWIG
CGT-SUD	
Membres titulaires	Membres suppléants
Amandine RENAULT Christophe DEMARQUE	Laure DENOIX Delphine CAVALLO
FO ESR	
Membres titulaires	Membres suppléants
Linda DJOUABLI	Hélène AURIGNY
CFDT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Fathia TIR Pierre-Yves DUFEU Taoues KANES	Jean-Luc BOUDENNE Keltouma ALI-NEHARI Daniela BANARU

Article 2 : Les autres dispositions des arrêtés de composition du CSA, en date du 13 janvier 2023 et du 1^{er} octobre 2025 restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 8 juin 2026.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 juin 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université,


Eric BERTON